

Qu'est-ce qu'un OPCO ?

Le 1er avril 2019, 11 OPCO ont été créés sur le territoire français. Ces OPérateurs de COmpétences sont des structures agréées par l'état pour soutenir les entreprises dans le domaine de la gestion des compétences et de la formation. Résultat d'une longue évolution historique et d'une réforme stratégique récente, les OPCO s'organisent désormais selon une logique de branches professionnelles basée sur la convergence des besoins en compétences des entreprises..

Pour des informations sur votre OPCO

- **OCAPIAT :**
quentin.breil@ocapiat.fr
- **OPCO EP :** 09 70 838 837
christelle.carard@opcoep.fr
- **OPCO COMMERCE :**
mbiju@opcocommerce.com

Pour toute information sur le
versement des aides de l'Etat,
contactez l'ASP
tél: 08.09.54.95.49